



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Aménagement de l'axe ferroviaire dans le parc Martin Luther King
Question écrite n° 42042

Texte de la question

Mme Brigitte Kuster appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur la portion de la Petite ceinture qui traverse le parc Martin Luther King, inscrite au cadastre sous la référence 17-CU-0054. Ce morceau d'axe ferroviaire coupe cependant le parc d'est en ouest, le séparant en deux parties. Cependant, il n'est, à ce jour, pas traversable par les piétons qui se promènent dans le parc, bien que ne faisant plus l'objet d'une exploitation par la SNCF ; le retournement des trains s'effectue en amont. Des discussions entre la mairie du XVIIe arrondissement et la SNCF montrent qu'un aménagement de type passerelle enjambant la voie serait envisageable pour permettre une traversée piétonne sous le belvédère. Malheureusement, la SNCF n'a pas le droit de procéder à cet aménagement. En effet, un décret est le préalable à toute construction d'une passerelle. Dès lors, elle lui demande quand il entend prendre ce décret permettant de construire une passerelle au-dessus de cet ancien axe ferroviaire de la capitale.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Kuster](#)

Circonscription : Paris (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42042

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [19 octobre 2021](#), page 7658

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)